

Image not found or type unknown



Je suis en arrêt maladie depuis le 04 décembre 2009

Par **Manouska52**, le **15/12/2009** à **00:15**

Bonjour,
Je fais partie d'une convention collective 1966. Je suis salariée dans l'établissement depuis janvier 2008.
J'ai été en arrêt le 30/11/09 au 04/12/09, j'ai repris le travail le 05/12/09 et suite à mon problème de santé, je me suis retrouvée en arrêt maladie le 06/12/09 au 15/11/09.
Ma question est la suivante :
Mon employeur a-t-il le droit de ne pas me payer pendant l'arrêt maladie ?
Merci de me répondre, cdt.